

Prévenir le harcèlement : une sensibilisation pour tous

#087 - Mercredi 23 avril 2025



Comme annoncé dans le CMN News de janvier 2025, une nouvelle action de l'accord d'entreprise Égalité femmes-hommes 2025-2027 va être déployée progressivement : la sensibilisation au harcèlement moral, sexuel et aux agissements sexistes.

Dans le cadre de l'accord, cette action vise à prévenir tout risque de harcèlement ainsi que les agissements sexistes par la sensibilisation de l'ensemble des salariés. L'action répond également à nos obligations légales et à la demande du CSE. L'objectif est d'atteindre 90 % de salariés formés d'ici 2027.

Cette démarche a pour but de donner à chacun les moyens de comprendre, reconnaître et réagir face à des situations de harcèlement. Les managers seront formés en priorité, à travers une session de sensibilisation approfondie de 3h30. Par la suite, tous les salariés bénéficieront également d'une sensibilisation, dans un format plus court.

Cette sensibilisation est obligatoire et débutera d'ici deux mois.

Un programme en deux parties :

1. Définir et identifier le harcèlement moral et sexuel :
 - Définir et identifier les situations de harcèlement moral, et les différencier du management, du stress et des conflits au travail.
 - Définir le harcèlement sexuel et le distinguer de l'agissement sexiste.

- Connaître les sanctions encourues par l'auteur des faits et les responsabilités de l'entreprise.
2. Réagir à une situation de harcèlement :
 - Identifier le rôle du manager en cas de signalement de fait de harcèlement.
 - Appliquer les procédures internes.
 - Gérer la situation de façon appropriée.

L'objectif est double : savoir reconnaître un véritable cas de harcèlement et comprendre ses responsabilités, mais aussi réagir de manière adaptée lorsqu'un salarié se dit victime.

Ces sensibilisations marquent une étape concrète de notre engagement pour un environnement de travail plus respectueux et sûr pour tous.

